

REUNION DU MARDI 10 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX FEVRIER A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES,
Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 3 février 2015 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents :

Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande – MARTINOFF Jacqueline – LEBEL Françoise
DAGORN

Messieurs LEGOUPIL Jacques – MAHEUX Jérôme – LEMARCHAND Laurent – CAILLE Vincent -

Était absent : Monsieur Christophe BUSSON

Madame Françoise LEBEL a été élue secrétaire de séance.

Approbation du conseil 13 janvier 2015

Le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 13 janvier 2015

Ce dernier ne soulève aucune remarque

1/Délibération indemnisation suite aux travaux de la rue de Troarn :

Dans l'attente d'un complément de dossier plus complet, le sujet est reporté à la prochaine réunion de Conseil.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2/ Délibération autorisation permanente et générale de poursuites :

A compter du 1^{er} janvier 2015, Monsieur Pascal HUET, Chef de Centre des Finances Publiques de Cabourg est autorisé à recourir, envers les redevables défaillants, aux oppositions à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, CAF, etc...) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie-attribution CAF, saisie-attribution de créances, etc...) **sauf la procédure de saisie mobilière et de vente**, sans solliciter l'autorisation préalable du Maire de la Commune pour tous les titres et pour tous les budgets de la Commune.

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3/ Délibération dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération pour effectuer un paiement de facture en Investissement avant le vote du Budget Primitif 2015.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la Collectivité Territoriale jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

...suite de la réunion du 10 février 2015....

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité d'anticiper les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, conformément à l'article L.1612-1 du C.G.C.T. à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses du budget de l'exercice précédent, soit la somme de 40 000€.

Ces crédits sont inscrits au Chapitre 21.

Ce qui permet d'engager des crédits à hauteur de 8 244 €.

Le montant de 8 244 € sera imputé au compte 21532 Réseaux d'assainissement pour régler la facture correspondante.

Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à engager les crédits d'investissement à hauteur de 8 244 € et se prononce comme suit :

VOTE POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4/ Définition des loyers des logements communaux :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les logements communaux ont été classés « à caractère social » et que de ce fait un barème locatif est établi selon le barème adopté par l'assemblée départementale.

Le loyer mensuel de la maison 3 rue Léopold Trébutien sera de : 420 €

Le loyer mensuel de l'appartement 29 rue André Pierre Marie restera inchangé à 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les montants susvisés, et autorise Monsieur le Maire a signé les baux locatifs correspondants.

VOTE POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5/ Déplacement du monument du Hameau de la Perruque :

Un rendez-vous avec Aménagéo a eu lieu en présence des riverains pour le bornage des parcelles des terrains du Hameau de la Perruque.

La Commune garde une parcelle pour le déplacement et la mise en valeur du monument dédié aux Anglais.

Le monument est actuellement sur un terrain privé, les propriétaires ont émis un avis très favorable à cette réalisation.

Madame DAGORN a pris contact avec les responsables des vétérans anglais pour les informer de ce déplacement qui sont également favorable.

Dans un premier temps, nous allons demander des plans d'aménagement de cette parcelle pour mettre en valeur le monument à différentes entreprises.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir une souscription pour le déplacement et la mise en valeur de cette stèle.

6/ questions diverses :

- **Sécurité RD 514 :** La forme retenue pour nos d'ânes ne convient pas pour des raisons de sécurité.. Nous travaillons sur un autre profil plus sécurisant

- **...suite de la réunion du 10 février 2015....**
- **Permanence électorale** : les élections départementales ont lieu les 22 et 29 mars prochain. Un tableau de tenue du bureau de vote a été établi.
Les tours de permanence définitifs seront arrêtés au prochain conseil.

Intervention de Mr LEMARCHAND Laurent :

- **Décorations de fin d'année** : l'entreprise LOIR Illuminations a fait parvenir plusieurs devis concernant différentes réalisations de décoration. L'idée d'illuminer la Mairie et la carrefour du centre bourg est envisagée par le Conseil qui demande un chiffrage supplémentaire.
- **Infos SDEC** : une concurrence de fourniture d'électricité d'EDF est mise en place pour les compteurs supérieurs à 36 Kwh dans un premier temps. Nous ne sommes pas concernés par nos installations.
- **Chemin du Moulin d'eau** : l'état de la route est très dégradée (nombreux nids de poules). Il est demandé de constituer un dossier de remise en état avec la commune de Merville-Franceville pour la réalisation d'un revêtement complet, cette chaussée étant mitoyenne entre nos deux communes. Dans l'attente de cet accord, un rebouchage d'enrobé à froid des « trous » aura lieu dans les meilleurs délais. Monsieur le Maire va rencontrer les élus de Merville dans le cadre du projet d'assainissement collectif et le problème sera évoqué car il y aura de la rénovation de voirie faite par le SIVOM suite aux travaux.
- **Rue de Troarn** : le stationnement des véhicules côté Eglise s'avère très dangereux pour la sécurité des piétons. Un arrêté d'interdiction de stationner sera pris sur une zone bien définie pour éviter tout incident des 2 côtés de la voie du numéro 7 au numéro 15 rue de Troarn..
- **Chemin des Pêcheurs** : Il est demandé une modification du ralentisseur actuel .

Intervention de Mme MASSELIN Yolande :

- **Battue aux sangliers** : Lors de la battue du 22 janvier dernier, qui était responsable du balisage ? Ayant effectué une promenade à 09 heures 30 dans la baie à proximité des vanes et une autre à 11 heures 20 aucun balisage n'était en place invoquant une battue aux sangliers. A mon retour Place de la Baie vers 11 heures 30, l'arrêté de la commune de Merville-Franceville autorisant la battue et interdisant tout déplacement des piétons et 2 roues sur la baie (terrains François) de 08 heures à 14 heures 00 était en place. Où est la sécurité des promeneurs ?
Un courrier sera adressé à l'association de chasse responsable de cette battue.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : Il est demandé de mettre le PCS à l'ordre du jour au prochain conseil du 10 mars 2015.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 20 heures 10 minutes .

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal

